

Liaisons Associatives

N° 21 - 2017



L'Édito de Mario Rossi

Adjoint au Maire
chargé de la vie associative,
de la démocratie locale
et des maisons de quartier

Conseiller Communautaire

Nous venons de vivre une période de mobilisation citoyenne extrêmement importante puisque nous avons élu un nouveau Président de la République et nos représentants à l'Assemblée Nationale.

Localement et forcément moins médiatiquement nous avons fait le point à mi-mandat du fonctionnement des 12 Conseils de Quartiers de notre Ville. Bilan riche, fruit de l'investissement de centaines de conseillers bénévoles dévoués à leurs quartiers et au bien public, avec l'appui précieux des services de la Ville. Arnaud Robinet, Maire de Reims, a personnellement réuni les co-animateurs et les rapporteurs des différents groupes de travail pour faire le point et préparer l'avenir.

Un moment fort le 20^{ème} Forum des associations

Les 23 et 24 septembre prochains se tiendra le 20^{ème} Forum des associations ; j'ai pu une nouvelle fois constater au travers de nos rencontres à quel point ce rendez vous comptait dans la vie du monde associatif.

Moment de rencontres, d'échanges, de découvertes, c'est un événement essentiel de la vie associative.

Vous trouverez dans ces pages les premières informations de cet anniversaire qui sera aussi une fête.

En attendant, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous un très bel été !

FOCUS

20^{ème} anniversaire du forum des associations

samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017
Parc des expositions



Le compte à rebours est lancé, tous les acteurs de cet événement sont dans les starting-blocks (ou presque) pour faire de ce 20^{ème} anniversaire, une édition qui fera date.

Bref rappel historique

Le premier Forum des associations a été créé en 1980 à l'initiative de l'association « Jeune Chambre Economique » puis repris l'année suivante par la Ville de Reims.

Accueillant initialement une centaine d'associations, il mobilise désormais plus de 300 d'entre elles qui s'appuient sur plus de 2.000 bénévoles pour faire vivre cet événement.

Au fil du temps, le Forum a bien sûr évolué dans son organisation, tout en s'inscrivant dans la durée mais en restant fidèle au concept d'origine : un moment fort pour et par les associations dont l'implication ne s'est jamais démentie.

Une volonté clairement exprimée du Maire

Lors de la visite du Forum 2015, Arnaud Robinet n'avait pas boudé son plaisir de dialoguer avec les uns et les autres tout en visitant les stands. Il avait alors exprimé à Mario Rossi, adjoint en charge du dossier, son vif désir de faire du 20^{ème} anniversaire un moment incontournable de la rentrée 2017.



Cette volonté s'est traduite concrètement par une réflexion sur la stratégie à mettre en œuvre pour identifier les points forts à conserver et les points faibles à améliorer, et par l'allocation d'un budget conforme aux attentes exprimées.

Une volonté clairement exprimée du Maire

Après analyse des questionnaires d'enquête de satisfaction et retour d'expériences des uns et des autres, un certain nombre d'hypothèses ont été envisagées, avant de privilégier dès septembre 2016, les options suivantes :

- maintien de la manifestation au Parc des Expositions pour des raisons de sécurité.
- le thème conducteur retenu alors est « familles, enfants, jeux ».
- adaptation des horaires pour tenir compte de ce qui précède :
 - ouverture du Forum le samedi de 14h à 19h, suivi d'un moment festif permettant au public et aux bénévoles des associations de se détendre, jusque 22h.
 - le dimanche de 14h à 18h.
- l'agora extérieure sera à investir plus largement par les associations sportives.

Panorama des associations partenaires

Au total, 330 d'entre vous ont exprimé le souhait de participer au Forum.

236 sont en quelque sorte les vétérans de cette manifestation, avec à leur actif, plusieurs des éditions précédentes. Et nous enregistrons un beau taux de renouvellement avec 49 premières inscriptions.

La diversité du monde associatif est respectée avec une représentativité conforme à la répartition selon les centres d'intérêt. Seront présentes 81 associations sportives, 59 à dominante culturelle.

Elles retrouvent comme contact Philippe GOUY, chef de projet à la Mission Événements. A noter que cette année, l'organisation du Forum a été confiée à un comité de pilotage, composée également des directions de la Proximité et de la Vie Citoyenne et celle des Sports dont on peut saluer la participation et l'implication.

Comme à l'accoutumée, d'autres directions sont également partie prenante et actrices de cette manifestation, Communication, Systèmes d'information, Transports pour ne citer que quelques unes d'entre elles.



Distribution des espaces

La gageure, encore une fois était de répartir au mieux les espaces disponibles entre les villages avec stands, et de permettre au public de s'initier aux pratiques sportives nombreuses proposées, allant de pratiques douces, à des activités plus toniques, sans oublier bien entendu les sports plus traditionnels.

D'une manière générale, des espaces sont dédiés à des créneaux « animations, initiations et démonstrations » afin de mettre en perspective le dynamisme et les pratiques des associations, et qui ne se cantonnent pas seulement aux sports.

Le hall 3 et l'Agora

Seront dédiés aux sports et activités physiques avec des animations qui se renouvelleront sur les 2 jours selon différents créneaux horaires.

A noter que pour les responsables de ces disciplines qui en ont émis le souhait, un stand leur permettra de renseigner le public, hors créneaux des démonstrations.

Le hall 1

Accueillera les villages Culture, Citoyenneté Jeunesse, ainsi que le village Santé et Social.

Des temps forts le samedi

Sont proposés dans un esprit festif et convivial, pour que tous puissent se retrouver et partager.

Dès 17h30 sur le podium extérieur, le Bal des Crapios donnera le tempo, suivi :

- à 18h30 par une zumba géante emmenée par Elo Forme
- à 19h30 la Fanfare Couche-tard donnera de la voix, avant de laisser la place
- à 21h30 au Spectacle de Feu avec la Compagnie « Les couloirs du temps »

Et sur les 2 jours, des nouveautés proposées en terme de communication, totem tactile, plan interactif, espace avec lunettes de réalité virtuelle.. mais gardons un peu de mystère.

Bien évidemment, à 3 mois de l'édition du Forum, des ajustements et des aménagements dans l'organisation sont toujours possibles et vous retrouverez prochainement le détail exhaustif de cet événement, sur les supports et plaquettes de communication dédiés.



La boîte à outils

Questions autour du local associatif

Pour une association, le fait de disposer d'un lieu permanent peut parfois relever d'une priorité absolue ou tout au moins faciliter grandement son action. Outre le montant du loyer et la couverture assurance à budgéter, d'autres aspects sont également à envisager, notamment :



A - La taxe d'habitation

Celle-ci est due par toute association, locataire ou propriétaire, de locaux meublés conformément à leur destination, servant à l'administration générale de l'organisme, et occupés à titre privatif par les membres de l'association :

- sont à ce titre concernés, les salles de réunion d'un conseil d'administration, les bureaux des services administratifs, la chapelle privée d'une association culturelle. A contrario, en sont exclues, les salles d'exposition ouvertes au public d'une association culturelle, ou les salles de compétition de groupements sportifs non réservées exclusivement aux adhérents.
- la taxe d'habitation n'est pas due lorsque les locaux sont soumis à la CET « contribution économique territoriale » qui remplace la taxe professionnelle, du fait d'une activité économique soumise aux impôts commerciaux.
- de même, il existe une série de dérogations relatives au logement social, type association de jeunes travailleurs, foyers pour migrants.
- à noter que la taxe d'habitation n'est pas due pour les locaux mis à disposition par la Ville de Reims dans le cadre d'occupation précaire.



B - La sécurité de votre local

Vous y recevez relativement peu de public et vous l'utilisez essentiellement pour des réunions en interne ou du secrétariat.

Son classement comme ERP « Etablissement recevant du public » de par son type et sa catégorie, ne l'assujettit pas théoriquement à une visite de la commission de sécurité et d'accessibilité, sauf visite inopinée ou à votre initiative. Il n'en demeure pas moins que votre responsabilité pourra être recherchée en cas d'incidents afin de vérifier si vous êtes en conformité avec les obligations liées à ce type d'établissements.

Voici quelques mesures de bon sens à mettre en pratique :

- vérifier régulièrement les équipements techniques, telles les installations électriques, tenir un registre de sécurité
- éviter tout stockage de produits, source de danger potentiel notamment calorifique
- disposer au minimum d'un extincteur, ne pas entraver les issues et les maintenir ouvertes pendant la présence du public
- s'assurer que les locaux disposent d'une alarme incendie
- afficher les numéros d'urgence, les consignes et identifier le téléphone d'appel des secours
- posséder une trousse de secours et vérifier la non-péremption de son contenu.

Et pourquoi ne pas proposer à vos membres des formations accessibles à tous tels que le PSC1 (prévention secours civique niveau 1).

A noter, que nous vous proposerons dans le courant du 2^{ème} semestre 2017, un rendez-vous de la vie associative autour d'une approche plus exhaustive de la définition d'un ERP et des conséquences qui y sont rattachées présenté par le chef de projet sécurité et accessibilité de la ville de Reims.



La boîte à outils (suite)

Réagir face aux difficultés financières

Parmi les principales inquiétudes ressenties par les dirigeants associatifs, la situation financière se classe désormais au premier rang de leurs préoccupations.

Certains parmi vous ont déjà pu connaître des tensions passagères qui ne remettaient cependant pas en cause la viabilité de l'association et qui ont pu trouver des solutions grâce par exemple à des facilités de caisse accordées par la banque, un report d'investissement, la recherche de nouveaux financements.

Toutefois, une association peut être confrontée à des cas de figure plus dramatiques provenant :

- d'un aléa unique grave tel un redressement fiscal, le désengagement soudain d'un mécène...
- d'une dégradation structurelle qui s'est installée progressivement, comme une baisse de la fréquentation des adhérents menant à une trésorerie de plus en plus tendue jusqu'à en arriver à la cessation de paiement.



Il serait alors inutile et dangereux de se voiler la face, en prolongeant artificiellement l'existence de la structure par des expédients, voire de « boucher les trous » sur son argent propre.

Avant toute chose, il faut éviter que votre responsabilité personnelle ne soit mise en jeu, pour cela :

- n'hésitez pas à échanger sur la situation avec les membres du bureau, du conseil d'administration, voire convoquer une AG extraordinaire
- faites une information préalable auprès de vos partenaires publics et privés afin de ne pas les mettre devant le fait accompli
- saisissez le Tribunal de Grande Instance dans les 45 jours suivant la cessation de paiement, comme la loi vous en fait obligation.

Au vu du dossier, une procédure de redressement judiciaire permettra peut-être d'apurer le passif et de continuer l'activité. En toute dernière extrémité, ce sera la disparition de la structure que marquera la liquidation judiciaire.

Afin de pondérer ces propos, le risque est à relativiser en fonction de la taille de l'association, de la nature de son activité et de la présence ou non de salariés.

Attention aux pièges en tous genres

Les escrocs font preuve d'une imagination et d'une audace rares. Ils n'hésitent pas à cibler désormais les entreprises mais aussi les associations, tout comme les particuliers, agissant en véritables professionnels de l'arnaque.

A ce titre, des alertes sont lancées sur les sites officiels de l'administration, qui conseillent à titre d'exemple :

- de se méfier des propositions d'insertion dans les annuaires professionnels
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/annuaires-professionnels-attention-aux-arnaques> -
- de faire attention aux faux sites administratifs
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11406> -

Communiqués du service Vie Associative

Le développement de la vie associative confié à L'Education nationale

Par décret publié jeudi 25 mai dernier au Journal Officiel, Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale se voit attribuer le développement de la vie associative, les politiques jeunesse et le soutien à l'engagement civique.

Nicolas HULOT, Ministre de la transition écologique et solidaire a désormais en charge la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire.

France 2019 :Reims retenue

C'est officiel. Le Comité exécutif de la Fédération Française de Football, en concertation avec la FIFA vient de rendre sa décision.

Reims fait partie des 9 villes retenues pour accueillir la Coupe du monde féminine de football en 2019, avec Grenoble, Le Havre, Lyon, Montpellier, Nice, Paris, Rennes et Valenciennes.

Les débits de boissons temporaires



Plus communément appelés buvettes, celles-ci permettent aux associations organisatrices d'un événement, de compenser en partie les frais occasionnés dans le montage de l'opération, tout en proposant un espace de convivialité autour d'un rafraîchissement.

Sous réserve du respect de la législation en vigueur relevant notamment du code de la santé publique, des horaires d'ouverture et des zones protégées (écoles, lieux de culte, installations sportives...), les associations disposent de 5 autorisations par an, et 10 pour les associations sportives.

Ces dernières années, deux modifications ont été introduites :

- les buvettes sans alcool n'ont plus à faire l'objet d'une demande auprès des mairies
- les boissons des groupes 2 et 3 ont fusionné, le groupe 2 ayant disparu.

En tout état de cause, n'hésitez pas à prendre contact avec le service pour plus d'informations.

Les imprimés de demande sont à votre disposition sur le site de la ville [ici](#) et sont à retourner 3 semaines au minimum avant la date de la manifestation.

Appel à candidatures

Votre parcours professionnel et/ou vos fonctions associatives font de vous une personne référente en matière de budget.

Les documents comptables et financiers n'ont plus de secrets pour vous, et vous savez faire preuve de pédagogie. Alors contactez le service vie associative au 03.26.77.74.65, qui recherche, dans le cadre des rendez-vous de la vie associative, un intervenant pour traiter de cette question et faire bénéficier à ses homologues un peu moins chevronnés de son savoir dans la tenue de la comptabilité.

N'hésitez pas à faire circuler cette demande dans votre entourage.



Le Trésor



Situé idéalement au pied de la Cathédrale, vous pouvez le découvrir depuis le 8 mars dernier au 2 rue Guillaume de Machault.

Ce nouveau lieu culturel, incontournable pour les touristes mais aussi pour les habitants, succède à la Galerie de culture.

Le Trésor donne une visibilité nouvelle et renforce l'attractivité du point info culture de la ville de Reims qui recense une centaine de lieux allant des grandes scènes culturelles rémoises aux multiples sites dans lesquels les associations organisent leurs événements.

Avec une fréquentation annuelle de plus de 15.000 visiteurs désireux de connaître les spectacles et animations de la ville, cet espace qui propose également un agenda en ligne, est un vecteur de diffusion pour vos événements.

Alors, poussez les portes du Trésor :

<http://www.reims.fr/1274/le-tresor-le-nouveau-lieu-culturel-de-reims.htm> -

Conseils de quartier et conseils citoyens Participez à la vie de votre quartier

Président / membre associatif, vous souhaitez davantage participer à la vie de la ville et de ses quartiers et inscrire votre association dans une dynamique locale d'échange et de partenariat ?

Les conseils de quartier et les conseils citoyens préparent leur renouvellement à l'automne prochain.

Ces instances participatives, qui contribuent largement au bien vivre ensemble, représentent un lien privilégié entre les habitants, les associations et la municipalité. Grâce à leurs membres - volontaires, bénévoles et associatifs - de nombreux projets ont été menés depuis trois ans sur le territoire rémois, de la mise en zone 30 d'un secteur à l'organisation d'expositions et de manifestations solidaires, en passant par des (ré)aménagements d'espaces verts pour les conseils de quartier, mais également concernant le renouvellement urbain et le contrat de ville pour les conseils citoyens.

La Ville de Reims lance un appel à candidatures en septembre.

En qualité de représentant associatif ou en tant que simple habitant, vous pourrez candidater, de début septembre jusqu'à mi-octobre via un formulaire sur le site internet de la Ville ou par courrier (Ville de Reims, Place de l'Hôtel de ville, CS 80036, 51722 Reims cedex).